

Tableau récapitulatif de la Surface de Plancher

Décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme. Entrée en vigueur le 1er mars 2012

2, rue Montbauron VERSAILLES Section BP n° 164

Récapitulatif tous bâtiments

31-mai-13

bâtiments	surface de plancher avant déductions (m ²)	SUPERFICIES DEDUCTIBLES (m ²)								surface de plancher (m ²)
		Fractions d'embrasures situées au droit des ouvertures donnant sur l'extérieur	Vides & trémites afférentes aux escaliers et ascenseurs	Surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond <1,80	Stationnement des véhicules motorisés ou non avec aires d'accès	Combles non aménageables pour l'habitation ou pour activités professionnelles	Autre qu'une habitation individuelle			
							Locaux techniques nécessaires à l'usage d'un bâtiment (autre qu'une maison individuelle) & locaux stockage des déchets	Caves & celliers desservis par une partie commune	10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation desservis des parties communes intérieures	
1	2	3	4	5	6	7	8			
bâtiment A	5030.2		436.7			12.2			4581.3	
bâtiment B	4302.4		110.3			7			4185.1	
bâtiment C	5889.5		229.5	2.4		288.1			5369.5	
inter-A-B	144.2								144.2	
inter-B-C	113.7								113.7	
gardiens-chaufferie	280.9		4.9	3.9		152.6			119.5	
Total	15760.9	0	781.4	6.3	0	459.9	0	0	14513.3	



Cabinet TASSOU-CAVEL SARL de Géomètres-Experts

n°58 rue Maurice THOREZ 92000 NANTERRE

Téléphone : 01 47 24 10 33

E-Mail : geometre.expert@tassou-cavel.fr

Permanence :

n°41 boulevard HOSTACHY 78290 CROISSY-SUR-SEINE

Téléphone/Télécopie : 01 39 76 97 12